Cc
FRG
9003

LETTRE
DES OFFICIERS
DU BAILLIAGE DE VILLEFRANCHE
EN BEAUJOLOIS,
A MONSEIGNEUR
LE GARDE DES SCEAUX.

1788.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

LETTRE

Des Officiers du Bailliage de Villefranche en Beaujolois, à Monſeigneur le Garde des Sceaux.

MONSEIGNEUR,

Nous avons reçu les différentes Ordonnances, Déclarations & Edits que vous nous avez fait l'honneur de nous envoyer. Déjà inſtruits par différens Arrêtés des Cours du Royaume, & principalement de celle de Paris, dont nous reſſortiſſons depuis la création de notre Tribunal, nous

avons vu les détails des changemens que nous ne connoiſſions que par les bruits publics : nous nous ſommes aſſemblés ſelon vos ordres, &, lecture faite des Loix nouvelles, nous avons vu, avec la plus grande triſteſſe, ſe renouveller les temps où la Magiſtrature du Royaume fut détruite par des Miniſtres dont le mépris & l'oubli ſont aujourd'hui la récompenſe.

Dans ces temps deſtructeurs, vous avez été enveloppé, MONSEIGNEUR, dans la diſgrace commune. Notre Lieutenant-Général, qui avoit l'honneur de correſpondre avec vous, mais qui, depuis votre avénement à la place brillante que l'on a accordée à votre intégrité, n'a plus oſé ſe permettre une correſpondance que tout ſembloit déſormais lui interdire, eut l'honneur de vous conſulter alors ſur le parti que lui & ſes confreres devoient prendre.

Vous lui répondîtes, MONSEIGNEUR ;

votre réponſe eſt entre nos mains, & nous la gardons précieuſement, parce qu'elle eſt une des preuves les plus éclatantes du juſte choix que Sa Majeſté a fait en vous plaçant auprès d'Elle pour l'éclairer ſur les abus qui peuvent s'introduire dans l'adminiſtration de la juſtice.

Voici, MONSEIGNEUR, les propres expreſſions de votre Lettre à notre Lieutenant-Général.

LETTRE de M. de Lamoignon à M. le Lieutenant-Général du Bailliage de Villefranche.

Du 1er. Mars 1771.

Je n'ai aucune conduite à vous preſcrire dans les circonſtances actuelles; votre conſcience ſeule doit vous ſervir de guide; elle ne peut vous tromper. Cependant, ſi j'avois quelque conſeil à vous donner, je

vous dirois d'embraſſer la cauſe du Parlement, parce que la cauſe du Parlement me paroît juſte.

Je ſuis, &c.

Signé, DE LAMOIGNON.

Telle fut, MONSEIGNEUR, votre réponſe, elle eſt gravée dans nos cœurs; & comme *notre conſcience ſeule doit nous ſervir de guide dans les circonſtances actuelles*; comme *elle ne peut nous tromper*; comme *la cauſe du Parlement* nous *paroît* encore *plus juſte* qu'à l'époque où vous avez honoré notre Lieutenant-Général d'une réponſe auſſi ſimple que flatteuſe, pouvons-nous mieux faire que de ſuivre les principes que vous-même nous avez dictés dans des temps où, faiſant partie de la Magiſtrature, vous gémiſſiez avec elle du coup funeſte qui l'opprimoit alors?

Oui, MONSEIGNEUR, nous trouvons la cauſe du Parlement très-*juſte*, & nous vous ſupplions avec lui de faire retirer des Loix qui, en renverſant une conſtitution d'autant plus chere qu'elle eſt ancienne, ont jeté la conſternation dans la Magiſtrature, dont vous êtes aujourd'hui le chef & le ſoutien.

Nous ſommes avec le plus profond reſpect, &c.

(7)